

UNE ÉTUDE EST DÉJÀ LANCÉE

Casablanca veut remettre de l'ordre dans le secteur de l'affichage publicitaire

■ La procédure d'octroi des autorisations, l'unification des tarifs des redevances et l'installation des panneaux clandestins sont les principaux problèmes à régler ■ Casablanca compte près de 1 000 panneaux dont 30% sont illégaux ■ Les autorisations sont délivrées de gré à gré alors que les appels d'offres sont de rigueur dans les autres villes.

Le dossier de l'affichage publicitaire figure désormais sur la liste des chantiers prioritaires du Conseil de la ville de Casablanca. Les autorités de la métropole veulent réglementer le secteur en vue d'augmenter ses contributions dans les revenus de la Commune. A cet égard, il a été confié à Casa Prestations la mission de désigner et d'assurer le suivi d'un cabinet externe qui se chargera de la réalisation d'une étude sur le secteur. Une source proche du Conseil de la ville confie que «le prestataire a été sélectionné et qu'il a déjà commencé l'étude qui doit être livrée vers juin 2016». Il s'agira, dans une première étape, de dresser l'état des lieux des panneaux publicitaires de la ville et recenser les différents acteurs du marché pour avoir une idée précise sur cette activité et sur le chiffre d'affaires réalisé par le secteur.

La deuxième étape de l'étude portera sur une évaluation du potentiel du marché de l'affichage à Casablanca et permettra la mise en place des outils et règlements qui vont régir l'activité. La troisième et dernière partie de l'étude aura pour objectif de donner une visibilité sur les cinq prochaines années et trouver des solutions adaptées pour les maux du secteur, en l'occurrence la protection des panneaux qui subissent souvent des actes de vandalisme. Sur ce volet, il est à souligner que Casa Prestations envisage de doter chaque panneau publicitaire de la ville de GPS afin de suivre à distance ce qui se passe sur le terrain.

Le Conseil de la ville et la société de développement local auront du pain sur la planche puisque la réorganisation du secteur des panneaux d'affichage publicitaire n'est pas une mince affaire. Casablanca compte environ



1 000 panneaux d'affichage publicitaire, dont près de 30% installés clandestinement. Et sur la vingtaine de sociétés qui opèrent sur la place, trois contrôlent plus de 70% des supports.

Plus de 70% du réseau est contrôlé par trois opérateurs

La procédure d'octroi des autorisations d'installation de panneaux à Casablanca est différente des autres villes du pays. En effet, la métropole a été la première à accueillir de telles installations. «Faute d'expérience, les contrats conclus à cette époque ont été négociés de manière directe et pour de longues périodes», explique un opérateur. Bien que le secteur ait évolué, le cadre contractuel, lui, est resté figé. Cette démarche simple a donc permis aux pionniers du secteur de développer rapidement leur parc. Cependant, d'autres opérateurs ont trouvé dans cette réglementation

UN PANNEAU D'AFFICHAGE FIXE EST LOUÉ DE 6 000 DH À 9 000 DH PAR MOIS ET PAR FAÇADE, SOIT UNE MOYENNE DE 180 000 DH PAR AN. LES PANNEAUX ROTATIFS QUI ONT LA CAPACITÉ D'AFFICHER SIX PUBLICITÉS D'AFFILÉE SONT LOUÉS POUR UNE DURÉE D'UN MOIS ENTRE 5 000 DH ET 8 000 DH LA PUBLICITÉ, SOIT UN REVENU ANNUEL MOYEN DE PLUS DE 460 000 DH PAR PANNEAU

sommaire le moyen de s'en-gouffrer à travers l'installation de panneaux de manière clandestine. Pour remédier à ce problème, les équipes municipales ont reçu l'ordre de rechercher et de déboulonner tout panneau non autorisé. Plusieurs ont déjà été enlevés. Cependant, «il est aujourd'hui difficile de repérer tous les panneaux clandestins puisque nous n'avons pas de cartographie détaillée, d'où l'intérêt de l'étude que nous avons lancée», explique un responsable au sein de la CUC.

Les opérateurs prêts à accepter une hausse des redevances

La revalorisation des revenus versés par les opérateurs demeure également l'un des problèmes que les équipes d'El Omari auront du mal à résoudre. En pour cause, «les tarifs appliqués aujourd'hui ne sont pas uniformes», regrette un professionnel. Il n'en

demeure pas moins que les professionnels contactés dans le cadre de cet article confirment à l'unanimité être prêts à accepter une augmentation des redevances annuelles dans un cadre concerté et consensuel. Il faut dire que la revalorisation des redevances ne posera aucun problème pour les opérateurs puisqu'ils réalisent des marges très importantes. La preuve, un panneau d'affichage fixe est loué de 6 000 DH à 9 000 DH par mois et par façade, soit une moyenne de 180 000 DH par an. Les panneaux rotatifs qui ont la capacité d'afficher six publicités d'affilée sont loués pour une durée d'un mois entre 5 000 DH et 8 000 DH la publicité, soit un revenu annuel moyen de plus de 460 000 DH par panneau. Reste à savoir si les opérateurs arrivent à commercialiser tout leur réseau continuellement ■

IMANE TRARI